

SOCIÉTÉ

En l'absence de ministère consacré à la politique familiale...

Quelle rupture pour la famille ?

Par JACQUES BICHOT, professeur d'économie à l'université de Lyon-III

Les dirigeants français s'enorgueillissent volontiers de la politique familiale de notre pays et pensent qu'elle n'a besoin que d'améliorations à la marge: serait-ce pour cette raison que le gouvernement Fillon II ne comporte pas de secrétariat d'État à la famille? Pourtant, on va le voir, un grand chantier serait à ouvrir: une rupture par rapport à la situation actuelle et aux évolutions du dernier demi-siècle serait hautement souhaitable.

À la Libération, l'Assemblée unanime vota en faveur d'une forte politique familiale, basée sur deux prestations (allocations familiales et allocation de salaire unique) et une disposition fiscale (le quotient familial). L'objectif était nataliste; simple, le dispositif fut efficace: le baby-boom français fut particulièrement fort. Inciter les femmes à rester à la maison pour élever leurs enfants ne soulevait alors nullement la réprobation. C'était la belle époque du Plan: le dirigisme faisait l'objet d'un large consensus.

Cela ne pouvait pas durer. On laissa l'inflation grignoter totalement l'allocation de salaire unique, et partiellement les "allocs", ce qui facilita la croissance des budgets maladie et vieillesse, puis on se mit à faire du social: trente-cinq années de bonnes intentions à la Delors-Chaban dotèrent la France d'un système affreusement compliqué d'"aides à la famille", expression aussi trompeuse que consacrée. Seul le quotient familial, répondant à un lumineux principe d'équité fiscale – "à niveau de vie égal, taux d'imposition égal" –, conserve sa fraîcheur. Les prestations ont été absorbées par la manie redistributrice qui fait de l'État Providence à la française un handicap pour le dynamisme économique et pour l'emploi.

Le natalisme étant suranné, et l'hypertrophie de la redistribution, créatrice de coïncidence fiscale, constituant notre catastrophe nationale, faut-il euthanasier notre politique familiale? Ce serait jeter le bébé avec l'eau du bain. Il faut plutôt comprendre la place de la famille dans une économie d'échange et dans le fonctionnement des assurances sociales, de façon à mettre notre sécurité sociale en harmonie avec les réalités économiques.

Les assurances sociales produisent des services. La redistribution en fait partie, mais elle n'est pas, et de loin, le principal. Le plus important est le report de revenu d'une période à l'autre de l'existence. En finances sociales comme en finances classiques, le report suppose que certains fassent financer des investissements, par anticipation sur leurs

revenus futurs, et que d'autres les financent, avec l'intention de récupérer leur mise plus tard. Les parents sont les plus grands investisseurs: ils préparent les jeunes générations – le capital humain en formation. Comme l'époque où les enfants prenaient en charge leurs propres parents âgés est révolue, le retour sur investissement se fait *via* les

pensions de retraite et l'assurance maladie semi-gratuite des retraités.

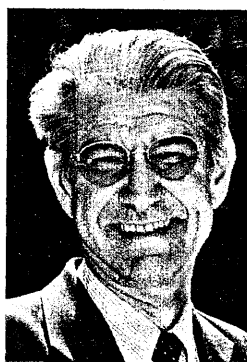
Telle est la réalité au sein de laquelle notre État Providence joue à colin-maillard. C'est d'elle qu'il faut prendre conscience pour refonder la politique familiale et plus largement l'ensemble de nos politiques sociales. Nous sommes en plein échange – un échange entre générations successives. Or nous organisons cet échange avec des techniques désuètes à base de redistribution. Le débat sur la TVA sociale, entre autres, montre que nous en sommes à l'âge de pierre. Il s'agirait de passer à l'âge du bronze, et pour cela de rompre avec certaines habitudes.

Avec quel bronze faudrait-il couler une nouvelle politique familiale? L'échange intergénérationnel. Chaque parent investit dans ses enfants et cède les droits qui en résultent au système de retraite par répartition. Aujourd'hui, on les lui achète (en prétendant l'aider) pour un plat de lentilles: des allocations très inférieures à ce qu'il apporte. Cet achat doit être effectué à un prix plus convenable, les contributions qui servent à le payer doivent être clairement identifiées, et elles doivent servir de base

à l'attribution des droits à pension. Les familles et le système de formation initiale sont le fonds de pension national: nous avons tout faux en voulant les financer (reventilation du Medef) par voie fiscale.

Si l'on s'engage intelligemment sur la voie de l'échange intergénérationnel équitable, une grande partie de nos actuels prélèvements obligatoires constitutifs du coïncidence fiscale deviendront des opérations financières ne présentant plus d'inconvénient pour l'économie de marché, la croissance et l'emploi. La reconnaissance du rôle pivot qui est celui de la famille dans l'économie et dans la protection sociale permettrait une formidable libération des énergies créatrices. L'atout famille existe; reste à savoir si le président et son gouvernement auront la perspicacité de le reconnaître et le courage de le jouer.

Dernier ouvrage paru: **Atout famille**, avec Denis Lensel, Presses de la Renaissance.



Refonder la politique familiale sur une logique d'échange intergénérationnel.